

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE MASLACQ**

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de MASLACQ, s'est réuni dans la salle de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sur la convocation régulière adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales. La séance est présidée par Monsieur Jean NAULE, Maire.

Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : AGULLO Michaël, ARRIAU Christelle, BORDENAVE Marcelle, BONNAFOUX Stéphan, CAMPO Nathalie, COURAULT Dominique, DA PALMA Marie-Elisabeth, ENOUS Marie-Hélène, ESCOS Julien, GENET Laurent, LANSDORFF Sandrine, LAU-BEGUE Benoît, NAULE Benoît, NAULE Jean

Absents excusés : LARTIGAU Fabienne (Procuration à Marie-Hélène ENOUS). **Départ de Christelle ARRIAU à 20h05**, (Procuration à Stéphan BONNAFOUX).

La majorité des membres de l'Assemblée étant réunie, le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Le Conseil Municipal nomme pour secrétaire : Nathalie CAMPO

La séance est ouverte à : 19H10

DÉLIBÉRATION N°2026-31

Subventions aux associations 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13 Votants : 15

Diverses subventions sont versées chaque année, afin de soutenir les associations de la commune, des associations voisines impliquées dans la commune ou l'impliquant, et aux écoles.

Une somme est également réservée au budget de la commune pour le fonctionnement de la bibliothèque.

Associations maslacquaises :

Laurent Genet propose d'encourager les associations à se rapprocher de « Lacq Plus » pour faire des demandes de mécénat. Il serait intéressant de réunir les associations pour leur en parler, et les accompagner. La commune peut aussi faire la demande de Mécénat, et reverser des subventions plus importantes aux associations.

Associations de Maslacq	Demande 2025	Attribué 2025	Demande 2026	Proposition Commission Finances 2026	VOTE
Ecole de Musique	1500 €	1500 €	1500 €	1500 € Avec demande de refaire une animation grand public. Encouragement pour développer la nouvelle activité d'éveil musical pour laquelle une partie de la subvention est demandée. Possibilité de se rapprocher de l'école à soumettre.	Pour : Unanimité
Etoile sportive pyrénéenne	1600 €	1 600 €	1 700 €	1 700 € Sous réserve d'obtenir les compléments demandés au	Pour : Unanimité

				dossier (nombre de maslacquais et contrat engagement républicain)	
Les copains du bord	Exceptionnellement pas de demande car toit du local refait	300 €	300 €	300 € Attente du dossier de demande de subvention complet (suite AG)	Pour : Unanimité
La boule maslacquaise	500 €	500 €	500 €	500€ Demande de faire un dossier plus cohérent en 2027	Pour : Unanimité
L'Amassade	275 €	275 €	275 €	275 €	Pour : Unanimité
Comité des fêtes de Maslacq	2500 €	2500 €	4 000 €	4000€, de façon exceptionnelle (feu d'artifice, chapiteau et sono) Informations en attente sur location ou achat chapiteau	Un long débat se met en place sur cette augmentation qui semble importante. Abstention : Contre : 2 Julien ESCOS et Marcelle BORDENAVE Pour : 13
ACCA la maslacquaise	pas de demande car projet local	Pas de subvention versée	300 €	300€ à verser au moment de l'inauguration du local.	Ne prend pas part au vote : Benoit Naulé Pour 14
TOTAL	6 375 €	6 675 €	8 575 €	8 575 €	

Associations hors Maslacq :

Associations extérieures	Attribué 2025	Demande 2026	Proposition Commission Finances 2026	VOTE
AFM Téléthon	(participation par le biais des manifs avec l'ancien canton de Lagor)	pas de montant	Non (mêmes raisons qu'en 2025)	Pour : Unanimité
APPMA des Baïses	100 €	100 €	100 €	Pour : Unanimité
Comice agricole de Lagor	60 €	libre choix des collectivités	60 €	Pour : Unanimité

Mémoire Canton de Lagor	152 €	pas de montant	152 €	Pour : Unanimité
SANTAT - SSIAD	200 €	200 €	200 €	Pour : Unanimité
Vivre ensemble	100 €	500 €	150 €	Pour : Unanimité
Resto du cœur	150 €	150 €	150 €	Pour : 14 Contre : 1 Dominique Courault
FNACA	60 €	pas de montant	60 €	Pour : Unanimité
Secours catholique	150 €	pas de montant	150 €	Pour : Unanimité
La prévention routière	50 €	150 €	100 € A condition de venir faire une sensibilisation à l'école	Pour : Unanimité
Cercle bleu	Pas de demande	Courrier au maire mais pas de demande précise	0€ voir loi de 2017 : tout le monde est donneur d'organe sauf si le refus s'est exprimé	Pour : Unanimité
ADELFA	150 €	150 €	Plutôt défavorable, en attente d'éléments	Vote pour rester en attente d'éléments : Unanimité
Pompiers humanitaires	45 €	Pas de demande	Pas de proposition	
TOTAL	1 217€	1 250€	1 122 €	

Subventions et sommes réservées pour les écoles :

Il est proposé une actualisation par rapport à 2025 de 0.8% du montant par élève de chacune des subventions, pour compenser l'inflation de 2025.

L'école privée a informé la commune de sa fermeture à compter de la fin d'année scolaire 2025-2026. De ce fait, il est proposé de verser les subventions et contrats d'association au pro rata de la durée d'ouverture, soit 6/10 du montant annuel habituel.

- **Sortie scolaire maternelle publique (OCCE)**

2025			2026		
nb élèves	subv/élève	subv totale	nb élèves	subv/élève	subv totale
21	20,67	433,99	22	20,83	458,30

VOTE =Unanimité

- **Fournitures scolaires école publique (article 6067 du budget communal)**

2025			2026		
nb élèves	subv/élève	subv totale	nb élèves	subv/élève	subv totale
61	84,51	5155,20	57	85,19	4855,69

VOTE =Unanimité

- **École privée classe enfantine (OGEC)**

2025			2026		
nb élèves	subv/élève	subv totale	nb élèves	subv/élève	subv totale
10	20,67	206,66	3	20,83	37,50 (pro rata)

VOTE =Unanimité

- **Subvention pédagogique Classe élémentaire en alternance (1 an école publique, 1 an école privée)**

2025 : école publique (OCCE)			2026 : école privée (OGEC)		
nb élèves	subv/élève	subv totale	nb élèves	subv/élève	subv totale
40	56,90	2276,11	11	57,36	378,56 (pro rata)

VOTE =Unanimité

Contrat d'association école privée imputée sur l'article 6558 « autres dépenses obligatoires »

Elémentaires :

2025			2026		
nb élèves	subv/élève	subv totale	nb élèves	subv/élève	subv totale
8	276,98	2215,82	10	276,98	1661,87 (pro rata)

Maternelles :

2025			2026		
nb élèves	subv/élève	subv totale	nb élèves	subv/élève	subv totale
8	1336,56	10692,50	2	1336,56	1603,87 (pro rata)

VOTE =Unanimité

- **Subvention OCCE : Achat livres pour la bibliothèque scolaire : 250€**

VOTE =Unanimité

Soit un budget subvention total pour les écoles de 1 124.36€ auquel s'ajoute le contrat d'association.

Budget réservé à la bibliothèque municipale :

Il est proposé d'attribuer :

1 000 € pour l'achat de livres

L'achat de petites fournitures est prévu au budget communal selon les besoins de la bibliothèque, de même que les frais liés aux animations.

Une précision est apportée sur l'état des livres. Le Conseil départemental estime que les livres étaient humides. Nous mesurerons actuellement le taux d'humidité dans la bibliothèque, sachant que tout l'hiver le chauffage était allumé.

Subventions CCAS :

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté du budget du CCAS, et de l'arrêt du service d'aides ménagères, M. le Maire propose de ne pas verser de subvention au CCAS pour l'année 2026.

VOTE =Unanimité

Participation cantine OGEC :

M. le Maire rappelle qu'une participation de 0.50€ par repas est apportée à la cantine de l'OGEC, sur facture.

Il propose de poursuivre cette participation, et prévoit en 2026 un budget maximum 1000€.

VOTE =Unanimité

Subventions diverses :

Le budget alloué aux subventions à l'issue de cette délibération est de 10 821.36 € (11 708.76 € votés en 2025).

Il est proposé de prévoir des crédits à hauteur de 15 000 € au compte 65748, afin de pouvoir répondre à d'éventuelles autres demandes arrivant en cours d'année.

Il est rappelé qu'aucune somme ne peut être prélevée sur ces crédits sans faire l'objet d'une nouvelle décision du Conseil Municipal.

VOTE =Unanimité

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le MAIRE
Jean NAULE

